

# Protocole de prise en charge d'un adulte symptomatique à destination des chefs d'établissement ou directeurs d'école

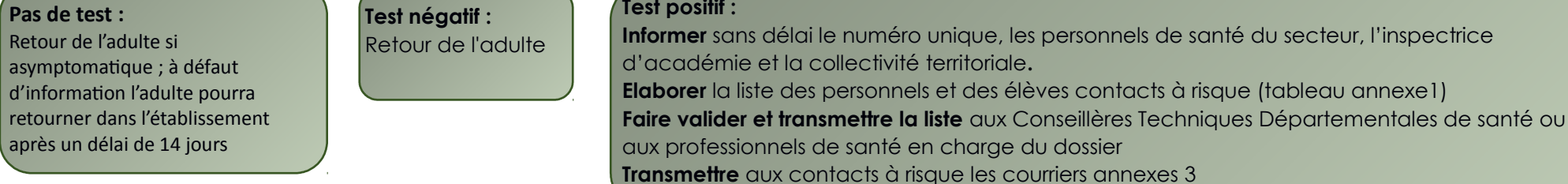
Le 31.08.2020

Adulte présentant un ou des symptômes compatibles avec le COVID-19 de **survenue brutale**: température >38°C, céphalées, éternuement, essoufflement, fatigue inexpliquée, mal de gorge, anosmie, agueusie

Isoler l'adulte dans un espace dédié sous surveillance (port du masque obligatoire)  
Organiser son retour à domicile  
A ce stade il n'y a pas lieu d'informer les autres personnels et les familles  
Recommandation d'une consultation avec le médecin traitant  
Mise en place d'un dépistage sur décision du médecin traitant

Appeler le 15 si  
signes de gravité

**Numéro unique :**  
**03-86-72-20-49**  
**Lundi au vendredi**  
**08h00-12h00 14h00-17h00**



**Cas confirmé :** Toute personne, symptomatique ou non, avec un résultat biologique confirmant l'infection par le SARS-CoV-2, par RT-PCR ou par sérologie dans le cadre d'un diagnostic de rattrapage, conformément aux recommandations de la HAS.

**Cas probable :** Toute personne présentant des signes cliniques et des signes visibles en tomo-densitométrie thoracique évocateurs de COVID-19.

**Contact à risque :**

**En l'absence de mesures de protection efficaces pendant toute la durée du contact :**

Masque grand public fabriqué selon la norme AFNOR ou équivalent porté par le cas ET la personne contact.

(Hygiaphone ou autre séparation physique (vitre) ; Masque chirurgical ou FFP2 porté par le cas OU la personne contact)

**... une personne contact à risque est une personne :**

Ayant partagé le même lieu de vie que le cas confirmé ou probable ;

Ayant eu un contact direct avec un cas, en face à face, à moins d'1 mètre, quelle que soit la durée (ex. conversation, repas, flirt, accolades, embrassades). En revanche, des personnes croisées dans l'espace public de manière fugace ne sont pas considérées comme des personnes contacts à risque ;

Ayant prodigué ou reçu des actes d'hygiène ou de soins ;

Ayant partagé un espace confiné (bureau ou salle de réunion, véhicule personnel) pendant au moins 15 minutes avec un cas, ou étant resté en face à face avec un cas durant plusieurs épisodes de toux ou d'éternuement ;

Etant élève ou enseignant de la même classe scolaire (maternelle, primaire, secondaire, groupe de travaux dirigés à l'université).